

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE CHAMBERY

200 avenue Maréchal Leclerc
73000 CHAMBERY
Tél. : 04.79.62.74.13 / Fax : 04.79.62.51.19
Email : avocats-chambery@wanadoo.fr
Site Internet : www.barreau-chambery.fr

Organisée par l'Université de Savoie

FORMATION

« Le rôle et la place de l'avocat dans le règlement amiable des litiges »

Vendredi 2 mars 2012
De 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

à l'Amphithéâtre Décottignies, 27 Rue Marcoz
73000 CHAMBERY

Animée notamment par Madame Béatrice GORCHS-GELZER, Maître de conférences à l'Université de Savoie, Maître Christophe IMHOOS, Avocat au Barreau de Genève et Maître Carole OLLAGNON-DELROISE, Avocat au Barreau de Chambéry.

(JOURNEE COMMUNE MASTERS 2 DROIT DE L'ENTREPRISE/METIERS DU DROIT ET DE LA JUSTICE)

Présentation

Les dernières réformes opérées en matière de Justice s'inscrivent dans le cadre d'une « déjudiciarisation » et du développement des modes alternatifs de règlement des conflits, souhaités par les pouvoirs publics et l'Union européenne : arrivée de la « procédure participative », inspirée du droit collaboratif nord-américain, qui est une nouvelle procédure dans laquelle les parties assistées de leurs avocats recherchent une solution négociée au litige avant la saisine du juge (Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010) ; transposition de la directive 2008/52/CE du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale qui fixe un cadre général à la médiation englobant la médiation conventionnelle (Ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011) ; adoption de l'acte d'avocat qui offre aux parties une possibilité de sécuriser le protocole d'accord (Loi n° 2011-331 du 28 mars 2011). Ces évolutions qui heurtent *a priori* notre culture annoncent en réalité un changement dans le rôle et la place de l'avocat dans le règlement des différends : le client attend de plus en plus de l'avocat qu'il trouve une solution qui satisfasse ses intérêts tout en gardant la maîtrise du processus de résolution. L'utilisation des nouveaux outils, qui vont de la médiation au droit collaboratif en passant par le droit participatif, permet à l'avocat d'être créatif dans les solutions offertes et d'aboutir à un accord durable au plus près des intérêts et des besoins de son client. Surtout, ils constituent une réelle opportunité pour l'avocat de se repositionner sur le terrain des modes alternatifs de règlement des conflits, à une époque où l'avenir professionnel se joue moins dans les prétoires que dans le conseil. Cette journée propose de faire le point sur ces méthodes de négociation ainsi que sur les textes qui les portent avec l'intervention de spécialistes de ces questions.

Programme

8 heures 30 : Accueil des participants

9 heures : Allocutions de bienvenue :

Sébastien Pimont, Maître de conférences à l'Université de Savoie, vice-doyen de la Faculté de droit, co-responsables du Master 2 Droit de l'entreprise avec Florent Viaud, Maître de conférences à l'Université de Savoie

Hélène Claret, Maître de conférences à l'Université de Savoie, responsable de Master 2 Métiers du droit et de la justice

9 heures 15 : Mot d'introduction : *Béatrice Gorchs-Gelzer, maître de conférences à l'Université de Savoie*

Matin

De l'avocat combatif à l'avocat collaboratif : une évolution du rôle de l'avocat amorcée

**Sous la présidence de Roland Esch,
Président du Tribunal de grande instance de Chambéry**

9 heures 30 : Droit collaboratif ou collaborative law : *Christophe Imhoos, avocat au barreau de Genève, médiateur assermenté (accrédité FSA, FSM, MgeM, CSMC, CMAP, CEDR), formateur en médiation (Groupement Pro-Médiation - GPM), président de l'association romande de droit collaboratif et de l'International Academy of Collaborative Professionals*

10 heures 30 à 10 heures 45 : pause

10 heures 45 : Droit collaboratif familial et médiation familiale, regards croisés : *Danielle Ganancia, vice-présidente du Tribunal de grande instance de Paris, référent pour la médiation, Juge aux affaires familiales et Carole Ollagnon-Delroise, avocat au barreau de Chambéry*

11 heures 45 : débat animé par *Roland Esch*

Après-Midi

De l'avocat participatif à l'avocat médiateur : un changement du rôle de l'avocat consacré

Sous la présidence de (réponse du nouveau bâtonnier ?)

14 heures : Procédure participative de négociation assistée par avocat : *Federica Rongeat-Oudin, maître de conférences à l'Université Fr. Rabelais (Tours) et Catherine Peulvé, avocat au barreau de Paris, coprésidente de la Commission Nationale "Résolution Amiable des Litiges (REL)" de l'Association des Avocats Conseils en Entreprise (ACE)*

15 heures : Médiation et entreprise : *Gilles Lopez, avocat au barreau de Saint-Etienne, ancien bâtonnier, président de la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation (CNPM), co-fondateur du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME)*

16 heures : débat animé par (nouveau bâtonnier ?)

Clôture : Remise des diplômes du Master 2 Métiers du droit et de la justice